



# MAIRIE DE MARINES

Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Téléphone : 01.30.39.70.21 – Télécopie : 01.30.39.96.60

E-mail : [mairie.marines@wanadoo.fr](mailto:mairie.marines@wanadoo.fr)

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du vendredi 21 décembre 2012**

Le vendredi vingt-et-un décembre deux mille douze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze décembre, s'est réuni en mairie, à vingt-et-une heures, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

**Etaient présents :** Mme Jacqueline MAIGRET, M. Alain COVILLE, M. Daniel THEPENIER, Mme Catherine GENET, M. Gilles TANNOU, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Annie PINCEMIN, Mme Marie-Laure CHEFGROS, M. Jacques ESTRELLA, Mme Sandrine KOWALIK, Mme Chrystèle DOFFEMONT, M. Daniel LEROY, Mme Caroline MOUTARD, M. Pascal LOWAGIE, Mme Christine REVEAU, M. Léopold RUPARI, M. Norbert VINCENT.

**Absents avec pouvoir :**

Mme Isabelle PISCIONE, pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET.

**Absents excusés :**

Mme Véronique BASTIEN, M. Michel CLOUIN, Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEOUX, M. Olivier ROUBAUD.

Soit, sur vingt trois membres en exercice, dix huit présents, un absent avec pouvoir, et quatre absents.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt et une heures et quatre minutes**.

M. Daniel HERMAND est élu Secrétaire de séance.

**Le Procès Verbal 16 novembre est approuvé à l'unanimité.**

### **N°2012CM2112N1 BP 2013 Commune : Autorisation des dépenses d'investissement sur exercice 2013 avant vote du budget.**

Le budget étant voté en mars, s'agissant de l'investissement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. (Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

**AUTORISE** les dépenses d'investissements sur exercice 2013, comme suit :

	Crédits ouverts en 2012	Proposition	Vote
Chapitre 20	46 500.00	11 625.00	11 625.00
Chapitre 21	544 219.00	136 054.75	136 054.75
Chapitre 23	2 340 846.00	585 211.50	585 211.50
Total	<b>2 931 565.00</b>	<b>732 891.25</b>	<b>732 891.25</b>

**N°2012CM2112N2 Budget Assainissement : Autorisation des dépenses d'investissements sur exercice 2013 avant vote du Budget**

Le budget étant voté en mars, s'agissant de l'investissement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ).  
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** les dépenses d'investissements sur exercice 2013, comme suit :

	Crédits ouverts en 2012	Proposition	Vote
Chapitre 20		0	0
Chapitre 21	26 800.00	6 700.00	6 700.00
Chapitre 23	175 000.00	43 750.00	43 750.00
Total	<b>201 800.00</b>	<b>50 450.00</b>	<b>50 450.00</b>

**N°2012CM2112N3 Budget Logements : Autorisation des dépenses d'investissements sur exercice 2013 avant vote du Budget**

Le budget étant voté en mars, s'agissant de l'investissement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser l'exécutif de la collectivité à engager et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ).

Le conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** les dépenses d'investissements sur exercice 2013, comme suit :

	Crédits ouverts en 2012	Proposition	Vote
Chapitre 23	2 197 999.18	549 499.80	549 499.80
Total	<b>2 197 999.18</b>	<b>549 499.80</b>	<b>549 499.80</b>

**N°2012CM2112N4 Autorisation au Maire pour demander une subvention au Conseil Général du Val d'Oise pour le fonctionnement de la bibliothèque.**

Considérant que chaque année la commune sollicite une subvention auprès du Conseil Général du Val d'Oise pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale,  
Considérant que cette subvention s'élevait en 2012 à 1 695 € pour le fonctionnement de la bibliothèque et à 1 000 € pour le projet « atelier anglais »,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général du Val d'Oise.
- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de son programme d'animation auprès du Conseil Général du Val d'Oise.

**N°2012CM2112N5 Convention d'utilisation des locaux de la bibliothèque par l'association baby art émotion**

Considérant la demande de l'association Baby art émotion,

Le conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer une convention annuelle d'utilisation de la bibliothèque municipale à titre gratuit avec l'association BABY ART EMOTION,

**N°2012CM2112N6 Convention d'utilisation des locaux de la bibliothèque par la future communauté de communes Vexin Centre**

Considérant la demande du Relais des assistantes maternelles de Marines de la communauté de communes du Val de Viosne,

Le conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** le Maire à signer une convention annuelle d'utilisation de la bibliothèque municipale à titre gratuit avec le RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES,

**N°2012CM2112N7 Régime indemnitaire : fixation de la valeur du point 2013-Détermination de l'enveloppe 2013**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DETERMINE** la valeur du point 2013. Pour mémoire, celui-ci a été fixé à 46,70 € en 2012. Il est proposé une augmentation de 2% par rapport à 2012, soit 47,63 € du point.
- **DETERMINE** l'enveloppe du régime indemnitaire pour l'exercice 2013 selon la décomposition suivante :

	2012	2013	2014	Commentaire
Primes liées au grade	128 000.00	114015,14	135 000.00	Prime fixe + prime variable
Indemnités horaires pour travaux supplémentaires	25 000.00	25 803.26	25 000.00	Pas d'élections en 2013
Indemnités régisseurs	1 100.00	434.64	780.00	6 régisseurs
Astreintes (10 majorées en 2012)	13 000.00	13 718.18	16 000.00	1 astreinte toute l'année + 2ème hivernale
Frais de déplacement	4 000.00	2 126.50	3 000.00	En fonction des demandes de stages
NBI	6 000.00	5 583.76	6 000.00	6 agents bénéficient actuellement de la NBI liée aux fonctions exercées
Prime d'installation	2 000.00	2 000.00	2 000.00	
<b>TOTAL</b>	<b>179 100.00</b>	<b>163 681.48</b>	<b>187 780.00</b>	

**N°2012CM2112N8 Demande d'acceptation du principe pour la réhabilitation du lavoir de la demi-lune :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la présentation faite par Mme LEGUAY et Mr LORINE de l'association des amis de Marines  
Considérant l'importance de ce projet pour le patrimoine historique de la Commune,  
Considérant que le budget prévisionnel de l'opération de réhabilitation est de 48 153,35 €,  
Considérant l'aide aux communes proposée par le PNR et consistant à une subvention de 70% d'une  
dépense plafonnée à 30 000 € HT.  
Considérant la proposition de participation financière du Crédit Agricole

Le conseil municipal, à l'unanimité  
**ACCEPTE** le principe de cette réhabilitation

**N°2012CM2112N9 Labellisation contrat groupe MGS et MNT pour l'année 2013**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,  
Considérant que dans le cadre de la protection sociale complémentaire santé des agents, la commune de Marines participe financièrement via un contrat groupe en vigueur avec la MGS et la MNT. Ce contrat conduit à une participation à hauteur de 15 % du montant total de la cotisation par agent.  
Considérant que la commune devra se positionner courant 2013 sur sa nouvelle politique de participation aux contrats complémentaires santé de ses agents,  
Considérant que dans l'attente, il convient de continuer sur le régime actuel,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de proroger pour 2013 la participation financière santé pour ses agents ayant souscrit les contrats groupe avec la MGS et la MNT
- **PRECISE** que, comme en 2012, cette participation sera précomptée sur la fiche de paye de l'agent, sur la base de 15 % du montant total de sa cotisation.

**N°2012CM2112N10 Création de 6 postes d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,  
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 1983 relatif au recensement de la population,  
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant sur la répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Considérant que les habitants de la Commune de Marines seront recensés entre le 17 janvier et le 16 février 2013,  
Considérant la nécessité de créer 6 postes d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet, pour ce recensement 2013,  
Considérant que 5 agents seront positionnés sur des districts importants et que le 6<sup>ème</sup> se verra attribuer un district moins peuplé.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** la création de 6 emplois non titulaires non complets d'agents recenseurs en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 pour les opérations de recensement de 2013,

- **DECIDE** que 5 agents seront rémunérés sur la base d'un forfait de 900 € brut et que le sixième sera rémunéré sur la base d'un forfait de 450 € bruts.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2013.

**N°2012CM2112N11 Subvention à l'association des Commerçants, Artisans, Professions Libérales et Industriels de Marines (ACAPLIM) :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

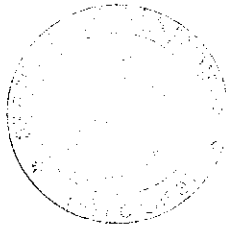
Considérant la demande de l'association ACAPLIM, Association pour les Commerçants, Artisans, Professions Libérales et Industriels de Marines ;

Considérant l'animation proposée par l'association lors de la quinzaine commerciale réalisée entre le 1<sup>er</sup> et le 21 décembre 2012 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention de 1000 € à l'association ACAPLIM.
- **DIT** que la somme sera prise sur les montants non attribués des subventions.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à 21h45



Fait à Marines,  
Le 27/12/2012  
Le Maire,

Jacqueline MAIGRET